

Entente de principe entre l'AFPC-SESJ et le SCRS

Grâce au travail acharné, au dévouement et à la détermination de l'équipe de négociation et des membres partout au pays, nous avons conclu une entente de principe avec le Service canadien du renseignement de sécurité, [la veille de la date prévue pour l'arbitrage](#).

Voici les faits saillants de l'entente :

- une augmentation de salaire de 17 % sur quatre ans, avec paiement rétroactif pour les personnes salariées anciennes et actuelles;
- un montant forfaitaire de 2 500 \$;
- le remboursement du coût d'un certificat médical, jusqu'à concurrence de 35 \$;
- l'augmentation des primes de poste et de fin de semaine, de 2 \$ à 2,25 \$ de l'heure;
- de meilleures protections concernant les mesures disciplinaires et une procédure de règlement des griefs plus claire;
- un nouveau congé pour pratiques traditionnelles autochtones.

L'équipe de négociation recommande à l'unanimité la ratification de l'entente.

Prochaines étapes

L'équipe de négociation tiendra bientôt des assemblées de ratification pour expliquer l'entente aux membres et passer au vote.

Nous vous communiquerons les modalités d'inscription et de vote dès que possible.

D'ici là, assurez-vous que [vos coordonnées](#) sont à jour et inscrivez-vous à la [liste de diffusion de l'AFPC](#) pour ne rien manquer.